

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 7 août 2026

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le maire demande la modification de l'ordre du jour avec le rajout d'un point : Décision modificative de budget n° 2.
Sa demande est acceptée à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 6 juillet 2026

Monsieur le Maire demande si quelqu'un a des observations à formuler sur le procès-verbal de la dernière séance.
Personne n'ayant de remarque à formuler, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Emprunt de 25.000 euros pour l'achat d'un véhicule pour les services techniques

Délibération DEL2026AOUT01

Monsieur le maire indique que le crédit agricole a fait 3 propositions de financement pour un montant de 25.000 € à échéance constante trimestrielle sur 3, 4 et 5 ans comme suit :

Durée en mois	Taux	Échéances constantes	Coût global
36	3,32 %	2.197,43 €	26.369,19 €
48	3,50 %	1.681,24 €	26.899,86 €
60	3,50 %	1.368,01 €	27.360,21 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DÉCIDE de recourir au financement sur 36 mois auprès du Crédit Agricole d'un montant de 25.000 € aux conditions suivantes :

Durée : 36 mois

Échéance constante : 2.197,43 €

Remboursement : trimestriel

Taux 3,32 %

Frais de dossier : 0,10 % avec un minimum de 150,00 €, soit 150 €

Coût global : 26.369,19 €

DÉCIDE de prendre l'engagement au nom de la collectivité d'inscrire en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement du capital et au paiement des intérêts de l'emprunt ainsi contracté

DÉCIDE de conférer à Monsieur le maire toutes délégations utiles pour la réalisation de cet emprunt, la signature du contrat avec le Crédit Agricole et l'acceptation de toutes les conditions qui y seront insérées.

2. Décision modificative de budget n° 2

Délibération DEL2026AOUT02

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget primitif approuvé le 27 avril 2026,

Vu la décision modificative de budget n° 1 du 6 juillet 2026,

Considérant la nécessité d'établir une décision modificative de budget pour pouvoir intégrer le nouvel emprunt,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE la décision modificative de budget n° 2 suivante :

N° de compte	Chapitre	Opération	Intitulé des comptes	Dépense	Recette
1641	16		Emprunts		25 000,00
2182	21		Matériel de transport	8 000,00	
2184	21		Matériel de bureau et mobilier	3 300,00	
2131	21		Constructions bâtiments publics	13 700,00	
Total Investissement				25 000,00	25 000,00